



INFO SOLDE



FÉVRIER 2017

Pour toute question sur votre solde,
contactez la cellule solde assistance :
Par téléphone : **0800 00 69 50**
Par mail : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

Quels sont les revenus à déclarer au titre de l'année 2016 ?

Un récapitulatif des revenus à déclarer en 2016 (ou «Imprimé 2470») vous sera adressé avec votre bulletin de solde. Ce document tient compte de vos soldes mensuelles et des différentes régularisations qui ont pu intervenir au cours de l'année, y compris de la défiscalisation de l'indemnité pour services en campagne (CAMP) rattachable aux missions Sentinelle et Cuirasse et de l'indemnité pour sujétion d'alerte opérationnelle (AOPER).

Seul le montant indiqué sur ce document est à comparer à celui figurant sur votre déclaration de revenus pré-remplie. En cas de différence, le montant de «l'imprimé 2470» sera à reporter sur votre déclaration de revenus.

Des experts fiscalistes sont à votre disposition pour répondre à toute question relative à votre déclaration de revenus. Ils peuvent être sollicités via la cellule solde assistance ou directement par mail :

smodi.fiscalite-solde.fct@intradef.gouv.fr

Attention : si vous ne recevez pas «l'imprimé 2470», vous pouvez le demander directement auprès de la cellule solde assistance.

Revalorisation du point d'indice au 1^{er} février 2017

Après une première revalorisation de 0,6% le 1^{er} juillet 2016, le point d'indice a été augmenté de 0,6% au 1^{er} février 2017, soit un changement de valeur de 55,8969€ à 56,2323€.

Exemple :

Un caporal-chef, échelle de solde n°3, 6^e échelon, indice majoré : 324

Calcul de la solde brute :

- Depuis le 1^{er} juillet 2016 : $324 \times 55,8969 = 18\,110,60$ €/an soit 1 509,22 €/mois ;
- à partir du 1^{er} février 2017 : $324 \times 56,2323 = 18\,219,27$ €/an soit 1 518,27 €/mois.

*«Retrouvez chaque mois toutes les informations
relatives à votre solde»*

INFOS IMPORTANTES

Frais de déménagement outremer et étranger

Vous devez présenter au moins deux devis d'entreprises concurrentes. L'administration retiendra le moins élevé. Vous devez veiller à respecter les plafonds autorisés en fonction des zones géographiques afin d'être remboursé des sommes engagées. Plus le devis est négocié, plus votre intéressement (ACMOBGEO) sera élevé : près de 8 militaires sur 10 en ont bénéficié en 2016, pour 500 € en moyenne. Demandez conseil au CAMID pour négocier vos devis ou choisir votre prestataire au **0800 00 69 50** ou par mél : **fd.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

Attention : soyez vigilant à l'égard des entreprises qui vous contacteraient directement. Sachez que le ministère n'a aucun accord, agrément ou partenariat avec une quelconque entreprise de déménagement. Ne vous laissez pas piéger.

INFO MARINE

Dématérialisation du bulletin de solde des marins

À compter d'avril 2017, les marins seront les premiers à disposer d'une version dématérialisée de leur bulletin de solde ainsi que des attestations fiscales éditées par le service du commissariat des armées (SCA), dans le cadre du projet d'Espace numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP).

À terme, les marins pourront consulter ces documents sur Internet ainsi que ceux relatifs aux pensions dans leur coffre-fort électronique, tout au long de leur carrière, et jusqu'à cinq ans après leur départ à la retraite. La transmission de la version papier du bulletin mensuel de solde se poursuivra quant à elle jusqu'en septembre 2018.

<https://agent-public.gouv.fr>

Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

Espace RH-solde > portail.sga.defense.gouv.fr/espace-rhsolde

DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde

Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite

Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde

INFO SOLDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DE L'AIR
MARINE NATIONALE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES